

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE
SYNDICAL DU SYDELON DU 1^{er} AVRIL 2015**

A 19H00

A la Communauté de communes de Cattenom et environs

**LE COMITE SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20

En activité : 20

Membres présents : 16

Membres ayant donné procuration : 4

Membre absent excusé: 0

L'an deux mille quinze, le premier avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 26 mars 2015, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, Mme BUHAJEZUK, M. PERLATI,
M. DE LAZZER, M. DILLIER (suppléant), M. BOGUET (suppléant) et
Mme GRANDPIERRE-DROUARD (suppléante)

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK, M. MEDVES, M. TARILLON et Mme SPERANDIO (suppléante)

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. THEIS et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TRITZ

Etaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI a donné procuration à M. TARILLON.
M. CORAZZA a donné procuration à M. MEDVES.
Mme CORION a donné procuration à M. JURCZAK.

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES a donné procuration à M. TRITZ.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le :

15 AVR. 2015

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

- Délibération N°2015-12 Adoption du procès-verbal de la séance du 25 février 2015
Délibération N°2015-13: Avenant n° 1 à la convention de mutualisation des services entre la
 communauté d'agglomération du Val de Fensch et le SYDELON
Délibération N°2015-14 : Budget Primitif 2015

Délibération n°2015-12

Objet : adoption du procès-verbal du comité syndical du 25 février 2015.

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 25 février 2015.

Délibération n°2015-13

Objet : avenant n° 1 à la convention de mutualisation des services entre la communauté d'agglomération du Val de Fensch et le SYDELON.

Le comité syndical :

- **approuve** l'avenant n°1 visant à mettre un terme à ladite convention au 30 juin 2015 inclus, entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et le Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de la Lorraine Nord.
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes les pièces y afférentes.

Délibération n°2015-14

Objet : Budget Primitif 2015.

Le comité syndical :

- **vote** le budget primitif pour l'exercice 2015 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- **vote** le budget général pour l'exercice 2015 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	9 515 264.00 €
- la section d'investissement à	63 760.00 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h40.

Florange, le 14 AVR. 2015

Le Président,

Michel PAQUET

